

« dans des dispositions continuellement hostiles à leur égard.
« Quand même les Anglais conserveraient leurs conquêtes
« pendant dix années, ils auront à repousser des attaques
« incessantes et ne seront jamais tranquilles. Les Chinois
« repoussés et battus par les Anglais, reviendront toujours
« à la charge.

« Les mœurs, les usages, les habitudes de la Chine diffèrent
« entièrement des mœurs, des usages, des habitudes des pays
« étrangers. En conséquence, quand même les Anglais s'em-
« pareraient de toute la côte de l'est, ils ne pourront jamais
« amener les Chinois à commercer avec eux, et, à supposer
« qu'ils puissent réussir à conquérir la Chine toute entière, il
« en serait encore de même. Les Chinois leur demeureraient
« hostiles et ne consentiraient point à entretenir des relations
« suivies avec eux ! — A quoi donc leur aura-t-il servi de
« nous avoir fait la guerre ? »

Ce qui précède et que j'ai marqué de guillemets ne doit pas être considéré comme une traduction exacte des écrits en question, mais, seulement, comme en reproduisant le sens général.

Le 23, j'eus une longue conférence avec Tinn Quâ. J'entrai dans la discussion la plus approfondie qu'il me parût possible de mener à bien, sur les principales questions politiques. — Je lui fis prendre un *memorandum* de cette discussion. — Je me plaignis ensuite de ce que mes demandes relatives à la réduction des droits et à la libération du jeune Chrétien étaient restées sans réponse. Tinn Quâ me donna l'assurance la plus positive que les grands Mandarins s'étaient occupés de ces affaires et que la France aurait satisfaction entière sur le premier point. Quant au second, un rapport ayant été adressé à l'Empereur et la sentence impériale étant attendue d'un jour à l'autre, il devenait excessivement difficile de trouver un prétexte pour mettre le prisonnier en liberté, mais on désirait sincèrement m'être agréable dans cette affaire et on espérait, d'ici à quelque temps, parvenir à la terminer selon mon désir. — Il fut convenu que Tinn Quâ insisterait auprès des autorités pour le règlement définitif et immédiat de la question des droits et qu'il engagerait, de ma part, les hauts dignitaires à prendre un parti sur la question, soulevée par eux, de l'intervention de la France.